

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Projet IFSI 2019 - 2020
Croix Rouge française
OLLIOULES
Formation Aide Soignant

1. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Préambule

Le projet d'établissement de l'IFSI CRf d'OLLIOULES s'appuie sur les valeurs et principes de la Croix-Rouge française : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité.

A ce titre, il a pour finalité de valoriser la fonction éducative et socialisante de la formation, de développer une offre de formation en adéquation aux besoins des personnes soignées mais aussi aux profils des apprenants et d'anticiper les évolutions des métiers de la Santé et de son Système.

Il s'inscrit de fait dans le socle identitaire défini par la Direction Nationale de la Formation de la Croix-Rouge française, à savoir la promotion de :

- La Transversalité : sur le site d'OLLIOULES mise en œuvre de la transversalité : Module de formation « Savoir – coopérer » commun aux formations sanitaires et sociales de niveau III et IV, mise en place formations collectives pour les formateurs, création d'une plateforme de formation de niveau V entre Accompagnant Educatif et Social (AES) et Aide Soignant (AS), fonctions supports hors pédagogie partagées entre IFSI et IFTS, Réunion Institutionnelle Sanitaire et Sociale, Réunions transversales des délégués de promotions, Responsabilité Sociétale et Environnementale, Instances Représentatives du Personnel)
- L'Ouverture (Développement de la mobilité, développement des partenariats, projets de voyages pédagogiques, accueil d'élèves étrangers, engagement citoyen)
- L'Innovation (Développement d'une culture du numérique, utilisation des TIC, développement du E-Learning, situations professionnelles et interprofessionnelles en simulation)

Il répond aussi aux objectifs de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Paca et Corse, organisme gestionnaire créé en 2007.

Il prend en compte le contexte socio-économique local, les politiques impulsées par les différents partenaires et autorités de tutelle et le cadre réglementaire évolutif des formations sanitaires.

Le projet IFSI se décline en deux axes principaux, sous-tendus par la démarche Qualité RESEAU du Conseil Régional et la démarche qualité ISO 9001 de la Croix Rouge française : un axe managérial et un axe pédagogique.

L'axe managérial

- Gestion des Ressources Humaines : gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, développement des compétences, dynamique institutionnelle.
- Responsabilité sociétale : Accessibilité, qualité de vie au travail, gestion des risques psychosociaux, dialogue avec les IRP,
- Développement soutenable : mise en place d'un plan d'actions évolutif, sensibilisation des salariés au Développement Soutenable dans un objectif d'engagement et de participation citoyenne,
- Gestion financière : maîtrise du budget, développement des activités de formations.

L'axe pédagogique

- Formalisation et mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté, innovant et fédérateur,
- Mise en place d'un dispositif d'écoute au service des apprenants : accompagnement pédagogique, social et culturel,
- Développement soutenable : sensibilisation des apprenants au Développement Soutenable dans un objectif d'engagement et de participation citoyenne.

1.1. Les orientations de la formation aide soignant

Les orientations de cette formation correspondent à celles définies pour la formation en soins infirmiers. En effet, l'aide soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du Code de la Santé Publique. Les valeurs professionnelles et les qualités requises attendues sont du même ordre : humain, compétent et responsable.

De plus, l'approche « compétences » des référentiels de formation infirmier et aide soignant permet de s'appuyer sur une conception générale de la formation identique et de développer des méthodes et moyens pédagogiques similaires.

Il s'agit d'amener chaque apprenant à développer des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

Enfin, le projet pédagogique inclut un suivi personnalisé qui permet à l'élève de mesurer sa progression d'apprentissage et d'identifier des moyens d'amélioration et d'évolution.

La finalité de cette formation étant d'amener les élèves à la réussite de leurs études, il s'agit pour l'équipe pédagogique de développer une pédagogie de la réussite, essentielle dans la prise de confiance en soi. Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont

compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

1.1.1. La conception générale de la formation et les choix pédagogiques

La conception de la formation s'appuie déjà sur la mobilisation des **valeurs professionnelles** attendues telles que le Respect de soi et des autres, la Tolérance, l'Humilité, l'Honnêteté intellectuelle, le Respect de la réglementation professionnelle.

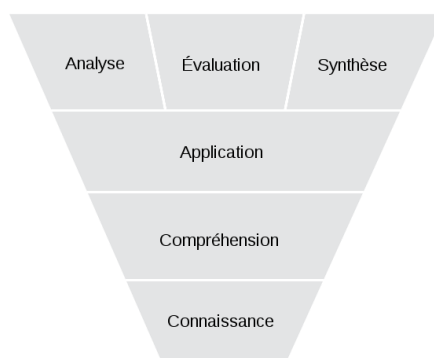
Elle prend en compte **l'apprenant** dans sa **singularité** en favorisant son autonomie, son sens des responsabilités et sa capacité réflexive afin de l'accompagner dans sa construction identitaire et sa professionnalisation.

Elle s'appuie sur le principe de **l'alternance dite intégrative** permettant ainsi la mobilisation des différents savoirs dans l'étude et l'analyse de situations de soins et favoriser ainsi le lien théorico-pratique. Selon Bergson : « *La théorie sans la pratique est impuissante et la pratique sans la théorie est aveugle* ».

Elle prend en compte la notion de **progression pédagogique**.

L'apprentissage est graduel pour chaque compétence à acquérir : il s'agit de comprendre pour agir et transférer sur d'autres expériences.

Modèle pédagogique d'apprentissage selon B. Bloom



La taxonomie de Bloom peut être résumée en six niveaux, chaque niveau supérieur englobant les niveaux précédents. À chaque niveau correspondent des opérations typiques. En général, plus une personne est capable d'en effectuer, plus elle « navigue » parmi les niveaux.

Bloom affirme que n'importe quelle tâche affecte l'un des trois domaines suivants : cognitif, affectif et psychomoteur. Le domaine cognitif se rapporte à la connaissance et à la compréhension des concepts et des idées. Le domaine affectif concerne les attitudes et les émotions générées par l'apprentissage. Le domaine psychomoteur se rapporte à la manipulation ou aux habiletés physiques.

Ce modèle nous semble très adapté à la formation aide soignante qui demande la mobilisation des trois domaines cités par Bloom dans le processus d'apprentissage des élèves.

La notion de compétence

Selon la norme AFNOR : « La compétence professionnelle, c'est la mise en œuvre de capacités en situation professionnelle, qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité ».

Guy Le Boterf¹ propose comme définition de la compétence :

« ... la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte données »..

Il distingue plusieurs types de compétences :

- *savoirs théoriques (savoir comprendre, savoir interpréter),*
- *savoirs procéduraux (savoir comment procéder),*
- *savoir-faire procéduraux (savoir procéder, savoir opérer),*
- *savoir-faire expérimentiels (savoir y faire, savoir se conduire),*
- *savoir-faire sociaux (savoir se comporter, savoir se conduire),*
- *savoir-faire cognitifs (savoir traiter de l'information, savoir raisonner, savoir nommer ce que l'on fait, savoir apprendre).*

Selon cet auteur, « *La compétence réside dans l'ingéniosité du sujet et non dans sa capacité à produire des copies conformes* ».

La compétence implique une prise d'initiative et de responsabilité de l'individu face à des situations professionnelles auxquelles il est confronté.

Au-delà de l'acquisition de compétences, le futur professionnel se doit d'être compétent, c'est-à-dire savoir agir en situation, en mobilisant ses expériences, ses différents savoirs et toutes les ressources nécessaires et à disposition.

La formation articule le contenu de huit modules de formation réalisés à l'Institut de Formation avec les apprentissages effectués durant les six stages.

Cette double modalité a pour objectif le développement et l'acquisition des huit compétences nécessaires aux huit activités professionnelles liées au métier et définies dans leurs référentiels respectifs.

Le déroulé pédagogique prévoit un mixage de certains modules de formation afin d'amener les élèves à comprendre les liens entre les différents contenus des modules et à donner du sens à leurs expériences en stage.

¹ Guy Le Boterf 1997, Compétence et navigation professionnelle, Paris, Editions d'organisation

Référentiel de compétences DEAS

1. Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
2. Apprécier l'état clinique d'une personne
3. Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
4. Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
5. Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.
6. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.
7. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
8. Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle.

La notion de professionnalisation

Le processus de professionnalisation est amorcé dès lors que des professionnels ou des futurs professionnels s'engagent dans une réflexion sur leurs pratiques. Selon le BOTERF (2000) pour ce faire ils doivent être capables de décrire ce qu'ils font, comment et pourquoi ils le font.

Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'élève durant sa formation l'amène progressivement à assumer les situations qu'il pourra résoudre en ayant été formé à l'analyse et à l'évaluation des pratiques. L'idée de réussite est importante ici car la prestation s'adresse à l'humain et la marge d'erreur est minime, cependant l'apprentissage s'attachera à considérer la qualité du processus d'action aussi bien que le résultat. Viser la réussite positionne l'individu à un niveau d'excellence qui lui permet de maîtriser son métier, si on y adjoint une réflexion éthique sur ses valeurs, ses choix et un engagement, on atteint le professionnalisme tel qu'il est décrit par BOULA.

Le modèle pédagogique du socioconstructivisme entraîne l'élève à partager, à échanger, à interagir, il aura ainsi plus de facilité à s'insérer dans un réseau et à envisager la compétence dans une visée plutôt collective qu'individuelle.

Le dispositif pédagogique permettra le respect des principes pédagogiques inscrits dans le référentiel concernant l'alternance, les paliers de l'apprentissage et la mise en lien des situations de travail avec les compétences à développer. La posture réflexive notamment constituera un axe majeur du projet pédagogique et sera essentielle dans le processus de professionnalisation.

La pédagogie de l'alternance va s'appuyer sur le vécu expérimentiel du stagiaire, sur les problèmes qu'il rencontre en stage (...). Il élabore ainsi son questionnement et propose des réponses, exprime ainsi sa singularité ²

²VIALLE Franck Une pragmatique de l'alternance- Revue Eduquer n°6 2004

A travers l'acquisition des savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements l'élève construit les éléments de sa compétence³, se professionnalise et poursuit son processus de construction identitaire. Selon DUBAR « *pour réaliser la construction biographique d'une identité professionnelle (...) les individus doivent entrer dans des relations de travail, participer sous une forme ou une autre à des activités collectives dans des organisations, intervenir d'une manière ou d'une autre dans des jeux d'acteurs.* »

Le système de l'alternance favorise cette mise en situation, par le biais du tutorat l'élève est amené progressivement à comprendre, puis participer aux organisations et enfin à se positionner comme professionnel.

Dans une conception constructiviste de l'apprentissage le formateur en institut de formation en soins infirmiers doit alterner les postures d'enseignant, de formateur et d'accompagnateur pour répondre aux demandes individualisées. En effet « l'accompagnement éducatif apparaît donc comme un moyen possible de co-construction des savoirs, savoir-faire et savoir-être propres à développer l'autonomie des élèves tout en les guidant. » (RAUCENT-VERZAT)⁴

Selon Maëla PAUL, la relation d'accompagnement porte au moins cinq caractéristiques :

- elle est asymétrique : elle met en présence au moins deux personnes “d'inégales puissances”,
- elle est contractualisée : elle associe ces personnes sur la base d'une visée commune, le contrat étant l'opération par laquelle une disparité de forme est compensée par une parité de fond,
- elle est circonstancielle : la relation d'accompagnement est due à un contexte, à une situation ou à la traversée d'une période particulière ; en conséquence,
- elle est temporaire : elle ne dure qu'un temps (elle a un début et une fin),
- elle est enfin co-mobilisatrice : puisqu'elle implique de s'inscrire, l'un et l'autre, dans un mouvement.

C'est bien dans ce regard porté sur l'action de l'autre et dans son renvoi à l'acteur que l'acte de former prend tout son sens. LANDY partage cet avis : « *Fait de suggestions, de guidance, de conseils, accompagner est un véritable acte de formation puisque 'il s'agit d'opérer une distanciation, pour identifier, formuler et formaliser les savoirs élaborés dans le cadre d'une pratique.* »

L'accompagnement nécessite sûrement d'être formateur dans le sens où l'on fait émerger les connaissances qui restaient enfouies, où l'on est le catalyseur propice à la réaction de compréhension , pas un formateur qui « transmet du savoir ». Dans cette activité de mise en lien que le formateur favorise, dans cette émergence de savoirs qu'il facilite par l'intermédiaire des thèmes il utilise la médiation et il organise les contenus ; on considère alors que former n'est pas seulement transmettre

³ Référentiel de formation annexe 3 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier

⁴ « *Accompagner des élèves. Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?* » RaucentB., VerzatC., Editions de Boeck université 2010

des connaissances, mais aussi avoir une action sur la personne. Si on considère que la formation vise l'appropriation des savoirs par le sujet lui-même, le fait d'obtenir du soutien à un moment opportun renforce sa volonté d'apprendre. Qu'on l'appelle formation, apprentissage, auto-formation, ce qui importe c'est que l'apprenant soit pris en considération dans sa demande.

1.1.2. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Les objectifs globaux pédagogiques sont définis à partir des compétences requises pour chacune des activités aides soignantes.

La formation doit préparer l'aide-soignant(e) à :

- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage ;
- Situer son action au sein d'une équipe de travail ;
- Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques de l'être humain, aux différentes étapes de la vie et de leurs modifications ;
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution de soins en collaboration avec l'infirmier(e)
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités ;
- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant, dans la mesure du possible, la participation de ceux-ci dans toutes les activités quotidiennes ;
- Transmettre ses observations par oral et par écrit ;
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

Le référentiel de formation précise pour chaque module : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six, de 140 heures chacun, soit 4 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine et / ou chirurgie ;
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées ;
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie ;
- Secteur extrahospitalier et structure optionnelle.

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire. Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de

l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Des objectifs généraux communs à tous les stages ont été établis ainsi que des objectifs plus spécifiques aux orientations de stage. De plus, l'élève présente des objectifs personnels qui sont validés et/ou réajustés par l'équipe d'encadrement si besoin.

Objectifs généraux, communs à tous les stages

- Etre capable de se situer dans l'environnement professionnel du lieu d'accueil
 - En présentant l'établissement d'accueil (organigramme, spécialité du service d'accueil, personnel, nombre de lits...)
 - En repérant les circuits du service (linge propre / linge sale, déchets domestiques et DASRI, distribution des plateaux repas avec les régimes, les contrôles et les règles HACCP)
- Appliquer les règles d'hygiène individuelle et collective (Protocoles appliqués dans le service d'accueil...)
- Observer puis réaliser toutes les activités de soin relevant du rôle AS
- Réaliser des analyses de situation sur le portfolio AS

Objectifs de stage en court séjour	
Chirurgie	Médecine
Identifier et pratiquer les différents lavages de mains, Acquérir les gestes d'asepsie, Repérer les différentes interventions pratiquées dans le service, Observer dans la mesure du possible une intervention, Collaborer aux soins dans la prise en charge de la personne soignée en pré et post opératoire, Participer aux soins de pansement, Surveiller les différents drainages, les perfusions et les différents appareillages, Observer et évaluer la douleur ainsi que les différents paramètres de surveillance post opératoire, Adapter les techniques de manutention et d'installation de la personne en fonction de sa pathologie et du type d'intervention chirurgicale	Participer à : La surveillance des personnes atteintes de pathologies avec les principaux signes cliniques et les complications possibles, La surveillance des traitements en termes d'efficacité et d'effets secondaires, L'éducation des patients dans le cadre de pathologies chroniques, L'aide à la personne malade adaptée à son état clinique.

Objectifs de stage Extrahospitalier

Repérer les besoins physiques, physiologiques, psychologiques et les comportements des personnes prises en charge dans ces structures,
Organiser et exécuter les soins en lien avec le projet de vie des personnes soignées,
Prendre conscience du rôle de l'aide soignant auprès de la personne âgée pour le rétablissement ou le maintien de l'autonomie et de l'indépendance :

- Aide aux gestes de la vie quotidienne,
- Adaptation des handicaps à la vie quotidienne,
- Maintien de la vie relationnelle et des loisirs,
- Adaptation de la personne soignée à la vie moderne
- Aide aux personnes âgées à garder leur place dans la société et à conserver une vie sociale et familiale,
- Participation aux activités occupationnelles proposées dans leur milieu de vie.

Objectifs de stage Moyen ou long séjour

Identifier les soins spécifiques à ce secteur,
Repérer les besoins physiques, physiologiques, psychologiques et les comportements des personnes prises en charge dans ces structures,
Organiser et exécuter les soins en lien avec le projet de vie des personnes soignées,
Prendre connaissance du rôle de l'aide soignant auprès de la personne âgée pour le rétablissement ou le maintien de l'autonomie et de l'indépendance.

Objectifs de stage Santé mentale ou psychiatrie

Comprendre et s'approprier la spécificité du soin en santé mentale,
Renforcer ses connaissances en questionnant les différents intervenants en santé mentale,
Reconnaître la souffrance psychique,
Identifier et s'approprier les différents moyens d'approche pour favoriser l'autonomie et la réinsertion de la personne dans le tissu social et culturel,
Adopter une conduite adaptée aux différentes situations,
Avoir une communication adaptée en développant les capacités d'écoute et d'observation,
S'initier à la conduite d'entretien : accueil et à visée thérapeutique
S'initier à la conduite d'activités relationnelles à visée thérapeutique

1.1.3. L'individualisation des parcours

Elle s'inscrit pleinement dans une pédagogie différenciée prenant en compte le projet individuel de l'élève, son histoire de vie, ses expériences, son rythme d'apprentissage, ses besoins. Elle passe par la mise à disposition de moyens pédagogiques et humains (ressources documentaires, entretiens pédagogiques, contrats pédagogiques, parcours de stage, référent social).

Chaque élève bénéficie de deux bilans individuels sur l'année. Ce suivi individuel pédagogique est un temps privilégié permettant à chaque élève d'échanger avec son référent pédagogique sur son parcours de formation. D'une durée d'environ 30 minutes, il permet à l'apprenant de mesurer son évolution dans le processus de professionnalisation.

L'entretien individuel sera préparé en amont par l'élève, dans le cadre d'une auto-évaluation. Pour cela, il réunira l'ensemble des éléments théoriques et pratiques de son parcours (portfolio AS, notes théoriques, appréciations de stage, bilan des actes et activités de soins acquis, compétences, absences) mais s'appuiera aussi sur son vécu. De plus, une liste de questions lui sera proposée pour l'aider à élaborer son bilan.

A l'issue de l'entretien, un bilan sera tracé de façon concertée. Il reflètera les éléments clés de cet échange et déclinera le(s) objectif(s) à atteindre ainsi que les moyens nécessaires à leur atteinte.

Questions proposées aux élèves pour la préparation de leur entretien individuel:

Comment vous sentez-vous dans cette formation ? Pour quelles raisons ?

Si vous rencontrez des difficultés, de quel ordre sont-elles ? Quelles explications pouvez-vous en donner ?

Qu'est-ce qui vous plaît dans cette formation ?

Quels sont vos points forts ? Quels sont les points sur lesquels vous pensez devoir travailler ?

Sur une échelle de valeur de 0 à 10, comment appréciez-vous votre assiduité et votre participation ?

Comment vous sentez-vous au sein de la promotion ?

Quel professionnel souhaitez-vous être ?

1.2. L'alternance

1.2.1. La planification de l'alternance

La planification de l'alternance est arrêtée en décembre de l'année N pour la rentrée N+1. Elle se fait en concertation avec les autres Instituts de formation du département via la cellule de coordination des stages.

Cette modalité permet de respecter les capacités d'accueil prédéfinies par chaque terrain de stage et d'obtenir les places de stage correspondant à chacune des orientations obligatoires pour l'élève.

Elle vise à garantir l'équité entre élèves, en passant d'une logique de gestion par IFSI à une logique de mutualisation, de partage et de coopération au sein d'un territoire.

FORMATION CLASSIQUE AS 2019/2020																	
Date de début : 02 septembre 2019					Durée de la formation : 1435 heures					Date de fin : 03 juillet 2020							
					- Théorique : 595 heures 17 semaines												
					- Stage : 840 heures 24 semaines												
sept-19					oct-19				nov-19				déc-19				
2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12
M8/7	M1	M1	M1	M1	S1	S1	S1	S1	S1	M6	M2/3	S2	S2	S2	S2		
					M4 G1		M4 G2		M4 G3								
janv-20				févr-20				mars-20				avr-20					
6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	24/2	2/3	9/3	16/3	23/3	30/3	6/4	13/4	20/4	27/4	
M2/3	M2/3	M2/3	M7/8	S3	S3	S3	S3	M3	M3	M3	S4	S4	S4	S4		M5	
mai-20				juin-20				juil-20									
4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6	6/7								
S5	S5	S5	S5	S6	S6	S6	S6	S6									
				M5 G1		M5 G2		M5 G3									
M	Période de cours																
S	Période de stage																
	Vacances																

1.2.2. Lieux de stage

Elle est déterminée pour l'année scolaire en concertation avec la cellule de coordination. (*Annexe 13*)

Quatre orientations de stage existent pour l'ensemble de la formation ; ils sont représentatifs de « familles de situations », c'est-à-dire des lieux où l'élève rencontre des spécificités dans la prise en soin.

1.2.3. Les modalités d'encadrement et de tutorat

Les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction. Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique. Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation.

1.2.4. Les visites de stage

Les visites de stage sont organisées pour les épreuves certificatives de mise en situation professionnelle pour les Modules d'Enseignement 1 et 3.

Elles peuvent être aussi organisées à la demande du terrain, des élèves ou des formateurs en vue d'une régulation ou d'un échange professionnel concernant les conditions d'accueil, les attendus, l'évaluation des compétences etc.

1.3. L'organisation managériale et pédagogique de la formation Aide Soignant

Pour la rentrée 2018, il a été décidé d'intégrer les cursus partiels à la promotion des AS classiques de la formation initiale (quota de 85), au vu de la baisse constante des inscriptions en formation partielle pour cinq modules d'enseignement : 1, 2, 3,4 et 5.

Quatre formateurs permanents accompagnent cette promotion pour 3.75 ETP. Trois d'entre eux sont référents des AS classiques et un formateur a en charge plus spécifiquement les partiels.

Les classes « apprenties » sont accompagnées par un formateur pour 1 ETP.

Enfin, un des formateurs a été nommé en coordination des différentes promotions pour 0.5 ETP.

1.3.1. Organisation managériale

- Coordinateur de promotion

Interlocuteur privilégié de la promotion des élèves, des délégués de promotion, des intervenants internes et externes, des fonctions supports et de la Direction.

Garant de la mise en œuvre globale, de la cohérence et du suivi du projet pédagogique, incluant le bilan de la formation et le suivi des livrets de formation.

Elabore le bilan de fin de formation et le transmet à la Direction.

Coordonne le calendrier prévisionnel des évaluations, examens blancs et certifications et en réfère à la Direction.

S'assure que l'évaluation continue des connaissances en concertation avec les référents de Modules d'Enseignement est effective et contrôle la complétude de la saisie des notes.

Assure le suivi des absences (saisie des absences par le secrétariat pédagogique) et la mise en place du dispositif de rattrapage des heures pratiques avec validation du RF. En cas d'absences théoriques importantes, il établit avec les référents de Modules d'Enseignement un programme de rattrapage permettant à l'élève d'acquérir les savoirs attendus.

Saisit et contrôle les notes des élèves.

Valide et édite le planning de formation après concertation avec les référents de Modules d'Enseignement pour les élèves et le secrétariat pédagogique.

Participe aux réunions et commissions technique et pédagogique inhérentes à ses fonctions.

- Référent de promotion

Collabore en direct avec le coordinateur de promotion dans un rôle de soutien.

Assure la préparation de la gestion des absences (vérifie si justificatifs, certificats médicaux).

Participe à la saisie des notes ; assure la prise des rendez-vous pour les Mises en Situation Professionnelles.

Assure la gestion du planning des salles et des matériels pédagogiques.

Affiche le programme pédagogique de la semaine

- Référent de Module d'Enseignement

Responsable des conception, élaboration, organisation et mise en œuvre des Modules d'Enseignement ainsi que de leur évaluation (continue, blanche et certificative), il travaille en concertation avec l'équipe pédagogique afin d'en définir les contenus, le déroulé, les méthodes pédagogiques ainsi que les intervenants pressentis (formateurs permanents et occasionnels).

Chaque référent de promotion planifie les séquences « modules » sur le planning dévolu à la promotion dont il est référent.

Propose à la Direction les intervenants extérieurs à participer à l'enseignement des Modules d'Enseignement.

Élabore les Cahiers Des Charges après validation par la Direction.

Élabore et organise les évaluations, examens et certifications ainsi que leurs modalités de correction sous la responsabilité de la Direction ; transmet le calendrier prévisionnel au référent de promotion.

Les corrections des épreuves écrites de validation sont assurées par l'ensemble des formateurs Aide Soignant.

Gère les modalités et les moyens pédagogiques (logistiques, matériels et humains) définis pour les Modules d'Enseignement dont il a la référence.

Est chargé de la communication avec l'ensemble des intervenants.

Transmet le bilan des Modules d'Enseignement élaboré par les apprenants au référent de promotion.

- Référent des parcours individualisés

Le référent des Parcours Individualisés évalue les besoins pédagogiques des élèves qui ont été ajournés au Diplôme d'Etat ou ont repris leurs études après un temps d'interruption.

Il établit pour chacun d'eux le parcours pédagogique individualisé.

Il informe l'équipe pédagogique des parcours établis et en assure la coordination.

- Coordinateur des stages

Interlocuteur privilégié de la cellule de coordination des stages, il participe à la répartition des lieux de stage entre les différents instituts de formation, veille à la cohérence des spécificités des stages avec les projets professionnels des apprenants et le projet pédagogique de l'institut.

Élabore la planification prévisionnelle des six mises en stages référés aux modules d'enseignement, en concertation avec les formateurs permanents et avec la prise en compte des desideratas des élèves.

Finalise et opérationnalise les mises en stage en concertation avec la fonction support, 4 à 6 semaines avant la date de début des stages.

Pour les cursus partiels, une démarche personnelle de recherche de stage est autorisée sous les conditions suivantes :

- Le terrain doit être un site « qualifiant » reconnu par la cellule de coordination
- La validation du terrain de stage est subordonnée à un courrier du responsable terrain, spécifiant son acceptation d'accueil sur la période fixée et hors quota.

Cette même démarche est applicable aux élèves inscrits dans un parcours complet pour le sixième stage dit « optionnel ».

- Référent de Suivi individuel de professionnalisation

Formateur permanent, ce référent prend en charge un groupe d'apprenants dans le cadre du suivi individualisé de professionnalisation.

Interlocuteur privilégié de ce groupe, il est garant de son suivi et met en place un dispositif adapté aux besoins de chaque apprenant en collaboration avec le référent de promotion.

Interface entre l'apprenant et l'ensemble des professionnels participant à la formation, il est personne ressource, guide et/ou accompagne l'apprenant dans son parcours de formation.

Il favorise la posture réflexive des stagiaires nécessaire au processus de professionnalisation et à l'acquisition des compétences professionnelles.

Il permet à l'apprenant de mesurer son évolution dans le processus de professionnalisation.

Il amène l'élève à réfléchir sur ses difficultés pour développer une démarche de réajustement.

Il utilise l'ensemble des outils de suivi mis à sa disposition afin de tracer la progression dans l'apprentissage, l'acquisition des compétences et d'identifier les potentielles difficultés rencontrées.

Chaque rencontre fait l'objet d'une traçabilité sous la forme de : Données, Objectifs, Moyens, Résultats en accord avec l'élève.

Deux entretiens, d'environ 30 minutes, sont planifiés sur la modalité de l'auto-évaluation, sur deux périodes ciblées par les référents de promotion. L'entretien sera préparé en amont par l'élève avec l'ensemble des éléments le concernant.

Il programme d'autres entretiens de suivi à la demande de l'apprenant et/ou du référent de promotion ou s'il le juge nécessaire.

Le bilan de ce suivi pourra être pris en compte dans le cadre de toute commission technique et/ou pédagogique.

Concernant les élèves apprentis aides soignants, un suivi individualisé est organisé avec le référent du CERFAH selon des modalités différentes mais à la finalité identique.

- Référent de stage

Un formateur IFSI est désigné référent pour chacun des lieux de stage et il est connu des élèves.

Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure.

Dans un objectif pédagogique ou d'accompagnement, il se déplace sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'élève ou à celle du tuteur de stage.

Il est en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours de l'élève et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Un suivi individualisé de stage est en expérimentation depuis cette année. Il est très difficile, voire impossible de rendre visite à chaque apprenant sur chaque stage, soit environ 510 visites. Aussi, ce dispositif expérimental revêt d'autres modalités qui seront évaluées en fin d'année scolaire. (*Annexe 14*)

1.3.2. Organisation pédagogique

Référent de promotion

	Coordination	Formateurs référents
Promotion ASCL & ASCP	M.P. DEGAND	C. RICORD - I.STEIL – M. GIAUSSERAN – S. LEROY
Promotion ASCA	M.P. DEGAND	V. WOJCIECHOWSKI

Référents pédagogiques des Modules d'Enseignement

Module	Intitulé d'UE	Référents
1	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	CR - SL
2	L'état clinique d'une personne	VW – IS
3	Les soins	MPD – SL - MG
4	Ergonomie	MPD - MG
5	Relation-communication	IS - MG
6	Hygiène des locaux hospitaliers	MPD - VW
7	Transmission des informations	CR - SL
8	Organisation du travail	CR - SL

Généralités organisationnelles

Les cours se déroulent de 8h30 à 16h30, soit sur une base de 35 heures semaine.

Les TD sont organisés sur une durée de 2 heures, les CM ont une amplitude horaire de 1h30 à 2 h.

En transverse sur l'année de formation :

Suivis pédagogiques individuels	1 heure (2 fois ½ heure)
Mise en stage	12 heures pour les 6 stages
Retour de stage	12 heures pour les 6 stages
Régulations de promotion	12 heures
Troncs communs avec la formation niveau V du social	21 heures

Planification des réunions de travail

- ½ journée par semaine de travail collectif pour l'ensemble de l'équipe, le jeudi après-midi
- Journées de cohésion/travail sur l'année : 2 par an

Méthodes pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupes.

- Les cours magistraux (CM)

Ce sont des cours dont le contenu est plutôt « théorique », donnés par un enseignant dans des salles de type amphithéâtre ou salle de visioconférence. Ces cours magistraux sont délivrés en promotion complète, ou en demi-promotion.

- Les travaux dirigés (TD)

Ce sont des temps d'enseignement obligatoire, en groupe. Ces cours servent à préparer, illustrer, approfondir ou compléter un cours magistral. Les élèves sont amenés à réaliser des exposés, exercices,

travaux divers et à travailler sur des situations cliniques afin d'introduire des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

- **Les travaux pratiques**

Ce sont des temps pédagogiques organisés en groupes restreints permettant l'acquisition des bons gestes et postures, des bonnes pratiques. Ces temps privilégiés favorisent l'interactivité et le questionnement. Il s'agit aussi de pratiques « simulées » ciblant particulièrement l'AFGSU, l'Ergonomie et des ateliers sur le Vieillissement.

- **Le E-Learning** : deux modules de 35 heures (Module 7 et Module 8) sans stage adossé ont été construits en E-Learning. Ils permettent un travail d'appropriation dans un espace-temps décalé permettant plus d'autonomie pour des personnes ayant une activité professionnelle.
- **Situations simulées** : construction de situations simulées en lien avec les modules 1 et 3
- **Classe inversée** : une plateforme en ligne permet aux formateurs de travailler aussi la pédagogie inversée.

Modalités pédagogiques

- Validation des Modules d'Enseignement

Le Directeur est responsable de la conformité du calendrier des validations, de leurs modalités et contenus.

Les revues de procédure ont lieu une fois par an en préparation de l'année scolaire suivante.

Le calendrier prévisionnel des validations est présenté aux élèves en début d'année.

- Modalités d'élaboration des épreuves

Chaque référent de Module élabore les sujets de validation et les grilles de correction où figure la pondération. La cotation des épreuves est sur 20 points.

Les sujets sont présentés à la Direction pour validation. Les corrections sont assurées par un groupe de formateurs permanents (dont le référent d'UE).

- Modalités concernant les écrits sur table

La surveillance des épreuves écrites se fera en présence du référent du Module avec deux autres formateurs. La salle privilégiée sera l'amphithéâtre.

Les surveillants se réservent le droit de positionner les candidats dans la salle.

Un double émargement sera demandé : à l'entrée dans la salle et au rendu de la copie.

Les élèves retardataires seront acceptés dans la salle tant que le départ de l'épreuve n'a pas été donné.

Quelle que soit la durée de l'épreuve, aucune sortie anticipée ne sera autorisée.

Les consignes seront rappelées avant le début de l'épreuve en ce qui concerne leurs affaires à déposer à l'entrée de la salle: pas de sac, ni de trousse, ni de téléphone portable à proximité.

Tout élève identifié en possession d'un portable lors de l'épreuve sera considéré en tentative de fraude.

Si un élève est autorisé à sortir de la salle, il est accompagné et doit déposer sa copie en sortant et la récupérer en revenant.

- Modalités concernant les épreuves orales et pratiques

Tout élève participant à une épreuve orale et/ou pratique qui se présente après l'heure de convocation sera considéré comme absent.

- Modalités des corrections des écrits individuels

Un trinôme de correcteurs assure la correction des écrits individuels. Il s'appuie sur un guide de correction qui aura été étudié en amont par les correcteurs dans un objectif d'harmonisation et d'équité dans la ponctuation.

- Modalités pour les épreuves de rattrapages

Toute validation écrite dont la note se situera entre 8 et 10/20 fera l'objet d'une double correction par un formateur permanent. Tout échec à l'oral fera l'objet d'un changement de formateur lors du rattrapage. Les rattrapages sont organisés avant la fin d'année scolaire et selon les possibilités de l'alternance.

- Affichage des résultats

Les résultats sont affichés dans le tableau ad hoc au 1^{er} étage et les élèves en sont informés.

Tout élève souhaitant consulter sa copie sera reçu par son formateur référent, dans des créneaux horaires établis au préalable.

- Gestion et suivi des absences

La présence en cours est obligatoire pour l'ensemble du programme. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve.

Toute absence doit être signalée aussitôt au terrain de stage et à l'Institut. Les justificatifs d'absence sont à remettre dans les 48 heures au référent d'année.

Les feuilles de présence sont remises au secrétariat pédagogique qui saisit les absences dans le logiciel.

Les référents d'année procèdent à un suivi régulier des absences justifiées ou non afin d'identifier les élèves en difficulté.

Il est procédé au cumul des absences justifiées ou non justifiées ; celles-ci seront déduites de la franchise accordée. En cas de nécessité de rattrapage d'heures de stage, ces heures ne pourront pas être « rattrapées » de manière perlée ni en concertation directe avec les terrains de stage. Elles seront planifiées sur une période définie par l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées peuvent être passibles d'une sanction disciplinaire.

Les heures d'absences cumulées ne peuvent pas dépasser la franchise de 35 heures.

Commission pédagogique

Instance, composée de la directrice, du coordinateur et de deux formateurs, la commission pédagogique joue un rôle d'alarme avant la saisine d'un Conseil de Discipline.

Elle a pour objectif d'examiner les situations individuelles, en présence des élèves/stagiaires concernés.

Ces derniers pourront s'exprimer et s'expliquer sur les difficultés identifiées telles que les absences, comportements inadaptés, insuffisances de résultats etc.

La commission émettra un avis concernant la suite à donner à chaque situation, la finalité étant d'aider l'élève à réussir à dépasser ses difficultés.

1.4. Le dispositif d'écoute au service des apprenants : accompagnement social et culturel

L'Institut a mis en place différents moyens et espaces d'expression des élèves.

Les moyens matériels : une boîte à idées en salle polyvalente, au 1er étage : un panneau d'affichage pour les délégués de formation, un autre tableau pour le Bureau des Etudiants d'Ollioules (BEO), un tableau Velleda pour messages, un tableau d'annonces immobilières et d'emploi régulièrement mis à jour, un tableau dédié aux manifestations culturelles et sportives.

Les espaces d'expression : outre les espaces institutionnels à orientation pédagogique (réunion des délégués, temps de régulation collectifs, entretiens individuels, enquêtes de satisfaction), le site d'OLLIOULES a mis en place depuis la rentrée 2016 deux nouvelles modalités d'expression et d'écoute : un espace d'expression et de partage entre apprenants (toutes filières confondues) où chacun peut témoigner de ses expériences, de ses ressources, de ses difficultés. Cet espace sera animé par trois formateurs experts dans ce domaine.

Enfin, dans le cadre d'un accompagnement social, une permanence hebdomadaire sera assurée par une Assistante de Service Social bénévole pour répondre au plus près des besoins des apprenants.

1.5. Le dispositif de formation préparatoire aux concours, les relations avec les partenaires prescripteurs

L'IFSI organise une session préparatoire au concours Aide Soignant par an, bénéficiant d'une subvention du Conseil Régional pour un quota de 25.

L'Institut informe régulièrement les prescripteurs des dates d'ouverture et de clôture des inscriptions à cette formation et des modalités d'inscription.

La sélection des candidats se fait tout d'abord par étude du dossier d'inscription, sa complétude et le respect des critères d'éligibilité retenus par la Région et les prescripteurs.

Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par un jury formateur qui émet un avis sur les motivations et les capacités des candidats à suivre la formation préparatoire.

Un classement est établi par ordre de mérite dans le respect des critères retenus.

Une commission de validation d'entrée en formation est organisée fin septembre avec l'ensemble des prescripteurs pour établir la liste finale des candidats élus.

1.6. L'apprentissage

L'IFSI a signé une convention de partenariat avec le CERFAH en tant qu'Unité de Formation par l'Apprentissage pour la Formation Aide Soignante.

Une classe, dédiée à l'apprentissage, accueille vingt élèves, quota déterminé par le Conseil Régional.

Les candidats à l'apprentissage sont soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage avec un établissement de santé pour une durée de 22 mois, sous les conditions suivantes :

- Avoir réussi le concours d'entrée spécifique à la voie par l'apprentissage, au sein de l'un des IFSI partenaires,
- Etre âgé de moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

La signature d'un contrat d'apprentissage peut se faire avec tout établissement de santé et EHPAD. La signature entre les parties peut intervenir jusqu'à 3 mois avant le jour de la rentrée.

L'apprenti(e) réalise 35 heures par semaine en raison de 2 jours de cours ou de stage et 3 jours de travail chez son employeur.

Ce rythme d'alternance permet aux apprentis de rester dans une logique d'apprentissage et d'appropriation parallèlement à leur activité salariée.

Afin de promouvoir la voie de l'apprentissage et donner une autre chance d'accès à la formation AS, l'Institut informe tous les candidats de la liste complémentaire du concours classique de cette possibilité d'accès, sous réserve d'avoir moins de 26 ans et de repasser un entretien oral de sélection.

Un suivi mensuel des apprentis se fait en collaboration étroite avec une chargée de mission du CERFAH et la formatrice référente. Un projet de renforcement du partenariat avec le CERFAH est mis en œuvre depuis 2014. Ces deux mesures ont pour ambition de limiter les ruptures de contrat et les abandons.

Les perspectives d'évolution

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur construit et met en œuvre une politique de formation visant à faciliter l'accès à une première qualification professionnelle ainsi qu'à la formation tout au long de la vie. « L'apprentissage est aujourd'hui en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une voie d'excellence et de réussite, satisfaisant aux besoins des apprentis, de leurs familles et des entreprises, en prise avec la réalité et l'innovation technologique ».

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, le contrat d'apprentissage constitue une opportunité de suivre une formation sanctionnée par un diplôme et d'acquérir des compétences professionnelles par l'exercice d'un métier, ceci tout en percevant une rémunération.

Les apprentis aides soignants représentent 30 % des apprentis du CERFAH soit environ 100 apprentis, répartis sur 3 sites de formation. La demande en apprentis AS semble à taux constant.

Les ruptures de contrat sont peu nombreuses, elles se situent en majorité durant la période d'essai.